



Swiss-European Mobility Programme¹ **Mobilité à des fins d'enseignement en Suisse Staff Teaching**

Groupe-cible:

Enseignant-e-s au sein d'une haute école d'un pays membre du Programme Erasmus+ détenant la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE).

Définition:

Les enseignant-e-s au sein d'une haute école d'un pays membre du Programme Erasmus+ détenant la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) ont, indépendamment de leur taux d'occupation, la possibilité d'obtenir des subsides pour un mandat d'enseignement au sein de la Haute école spécialisée bernoise.

Conditions:

- Un accord de partenariat existe entre les deux hautes écoles concernées.
- Les enseignant-e-s valident la mobilité avec l'International Office du département d'études compétent et, avant leur départ, remplissent en accord avec le département compétent de la Haute école spécialisée bernoise un mandat d'enseignement (Teaching Programme) qui précise les enseignements à donner au sein de la Haute école spécialisée bernoise. Le mandat d'enseignement doit être signé par la haute école d'origine et par le département compétent de la Haute école spécialisée bernoise avant le début du séjour et remis avec la déclaration d'engagement sur la plateforme Moveon.
- A la fin de leur séjour, les enseignant-e-s remettent le rapport final ainsi que leurs justificatifs de transport sur la plateforme Moveon.

Durée et temporalité:

Les enseignant-e-s peuvent enseigner de deux jours à deux mois (sans compter le jour de départ et d'arrivée) à la Haute école spécialisée bernoise. La charge minimale s'élève à huit périodes d'enseignement par semaine.

Calcul de la subvention:

Frais de voyage: Les frais effectifs seront remboursés (jusqu'à concurrence de CHF 600).
Forfaits journaliers: CHF 170 (pour un séjour de 2 à 14 jours); CHF 80 (pour un séjour de 15 à 60 jours). Des forfaits journaliers supplémentaires sont versés dans le cas où les jours de voyage ne correspondent pas à des jours travaillés. Les jours fériés ainsi que les week-ends non travaillés ne sont pas indemnisés. Des justificatifs de transport (dates visibles) sont nécessaires pour un remboursement (par ex. confirmation de réservation).

Hébergement:

Préoccupez-vous suffisamment tôt de trouver un hébergement adapté. Parfois, l'International Office du département compétent dispose de bonnes adresses et de conseils utiles. Dans le cas où vous optez pour une chambre de la chaîne d'hôtel Accor, vous pouvez profiter d'une remise en passant par la Haute école spécialisée bernoise. Pour ce faire, veuillez prendre contact avec l'International Relations Office de la Haute école spécialisée bernoise (international@bfh.ch).

¹ Depuis le début de l'année académique 2014/2015, la Suisse participe de manière indirecte à Erasmus+ en tant qu'Etat tiers. Tous les accords en vigueur restent valables. L'institution suisse garantit le versement de toutes les subventions pour les étudiants entrants et sortants que pour les collaborateur-trice-s.



Coordonnées de l'International Office des départements de la Haute école spécialisée bernoise:

Technique et informatique
international.ti@bfh.ch

Architecture, bois et génie civil
international.ahb@bfh.ch

Gestion
international.wirtschaft@bfh.ch

Santé
internationales.gesundheit@bfh.ch

Travail Social
international.soziale-arbeit@bfh.ch

Haute école des arts de Berne
international@hkb.bfh.ch

Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires
international.hafl@bfh.ch

Haute école fédérale de sport de Macolin
iro.ehsm@baspo.admin.ch